



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 10 MARS 2020, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES, À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Yves Labadie, président et conseiller de Belœil
Monsieur Robert Pelletier, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Daniel Tétrault, premier vice-président et conseiller de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park
Madame Parise Godbout, conseillère de Sainte-Madeleine
Monsieur Émile Grenon Gilbert, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Richard Pelletier, conseiller de Saint-Basile-le-Grand

Était absent :

Madame Mélanie Dupré, conseillère de Saint-Jean-Baptiste

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Dépôt des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019
7. Affectation des surplus de l'année financière 2019
8. Refinancement du règlement 24-14 – paiement partiel à même les soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé
9. Ajout d'une séance ordinaire au calendrier 2020
10. Consommation d'eau pour les mois de janvier et février 2020
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 40 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

20-03-005

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20-03-006

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

20-009 26-01-20 Lettre de MADAME MARIE-CHRISTINE LEFEBVRE, avocate et greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2020-01-009, nommant monsieur Denis Vézina à titre de substitut en remplacement de monsieur Émile Henri.

20-010 26-01-20 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2020 est établi à 2,04 \$.

20-011 26-01-20 Avis de calcul du taux personnalisé 2020, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 2,00 \$.

20-012 26-01-20 Avis de calcul du taux personnalisé 2019, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,91 \$.

20-03-007

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Pelletier

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 20-02, du chèque numéro 20122 au chèque numéro 20155, du déboursé numéro 202000065 au déboursé numéro 202000214, pour un montant total de 529 874,66 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20-03-008

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE monsieur Robert Arbour, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2019;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Pelletier

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2019 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Robert Arbour, vérificateur.

ADOPTÉE

20-03-009 POINT 7. AFFECTATION DES SURPLUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2019 de la Régie, tels que déposés par monsieur Robert Arbour, vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses nettes de 194 576 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468.45 de la Loi des cités et villes, une régie peut disposer de son surplus de l'année financière, soit en le portant au budget de l'année suivante, en l'accumulant au surplus libre ou en le versant aux municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU QUE l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2019, de 144 578 \$, soit et est versé aux municipalités membres conformément à la répartition établie par Jacques Drouin, secrétaire-trésorier, comme annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le reste de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2019 soit et est versé au surplus libre.

ADOPTÉE

20-03-010 POINT 8. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 24-14 – PAIEMENT PARTIEL À MÊME LES SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ

ATTENDU QUE selon les états financiers de 2019, les soldes disponibles de règlement d'emprunt fermé s'élèvent à 246 208 \$;

ATTENDU QUE ces soldes disponibles peuvent être affectés à la réduction du refinancement du règlement 24-14 dont le solde à refinancer est de 3 247 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU d'affecter à la réduction du montant en refinancement du règlement 24-14, le montant disponible de règlement d'emprunt fermé, lequel s'élève à 246 208 \$.

ADOPTÉE

20-03-011 POINT 9. AJOUT D'UNE SÉANCE ORDINAIRE AU CALENDRIER 2020

ATTENDU QUE le résultat d'ouverture des soumissions du refinancement du règlement 24-14 est prévu le 15 avril prochain;

ATTENDU QUE ce résultat doit être adopté par résolution du conseil le jour même;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Parise Godbout
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault

ET RÉSOLU d'ajouter une séance ordinaire le 15 avril 2020 à 19 h.

ADOPTÉE

POINT 10. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2020

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de janvier et février 2020 sont joints au présent point.

POINT 11. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

20-03-012 POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Tétrault
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Côté

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 53 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Jean-Yves Labadie
président